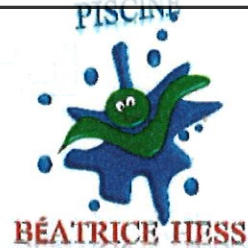




PISCINE BEATRICE HESS
31 GRANDE RUE
90170 ETUEFFONT



PLAN INTERNE D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Vu le : 29/09/2025

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : Piscine Béatrice HESS

Adresse : 31 Grande Rue – 90170 Etueffont

Numéro de téléphone : 03.84.54.72.40

Propriété : Communauté de Communes des Vosges du Sud

Siège social : 26 bis Grande Rue – 90170 Etueffont

Exploitant : Communauté de Communes des Vosges du Sud représentée
par son Président

Type d'établissement : Etablissement recevant du public

Etablissement sportif couvert : X, PA

Catégorie : 3

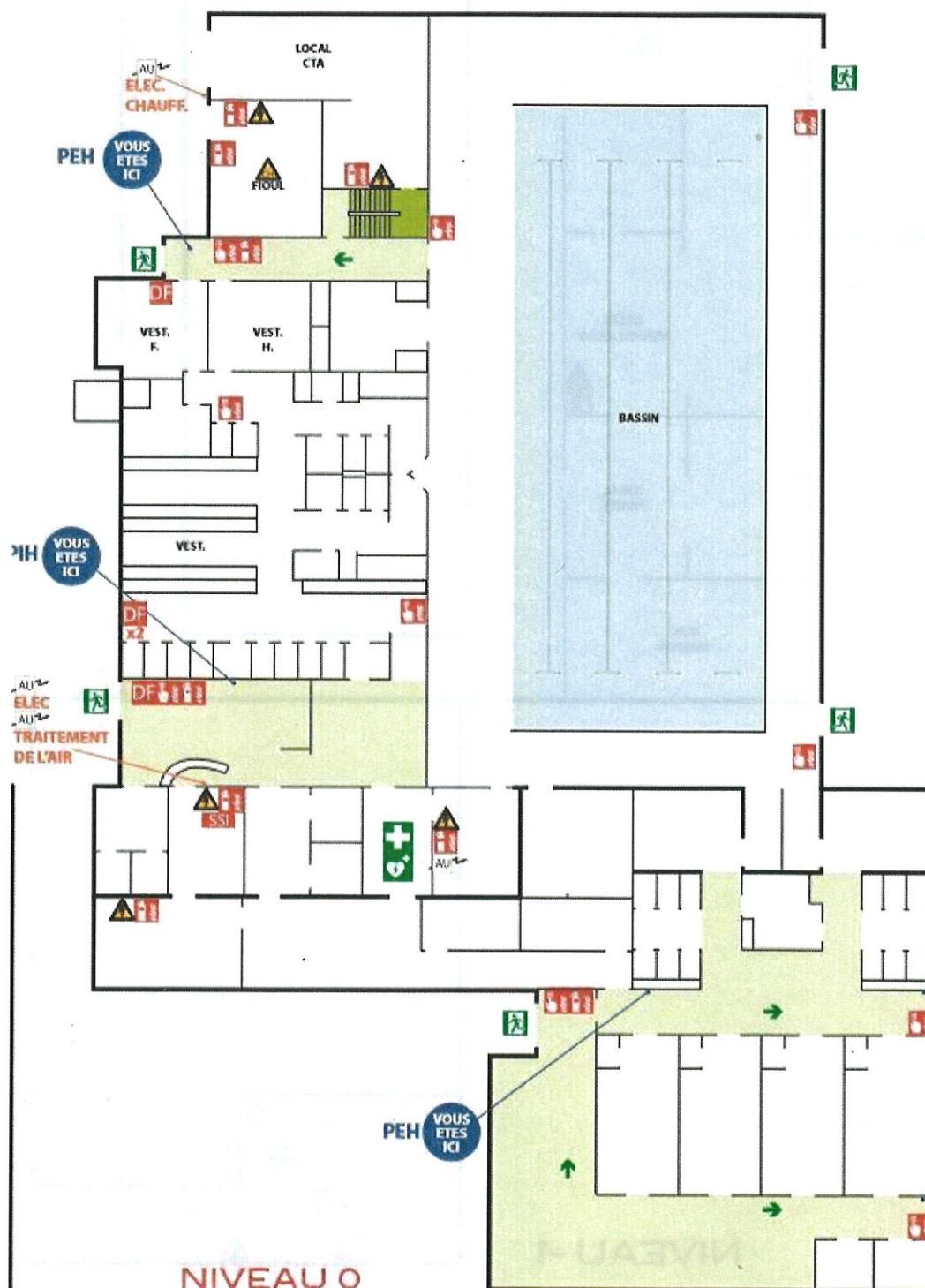


1. Installation de l'équipement et matériel

A. Plan de l'ensemble des installations

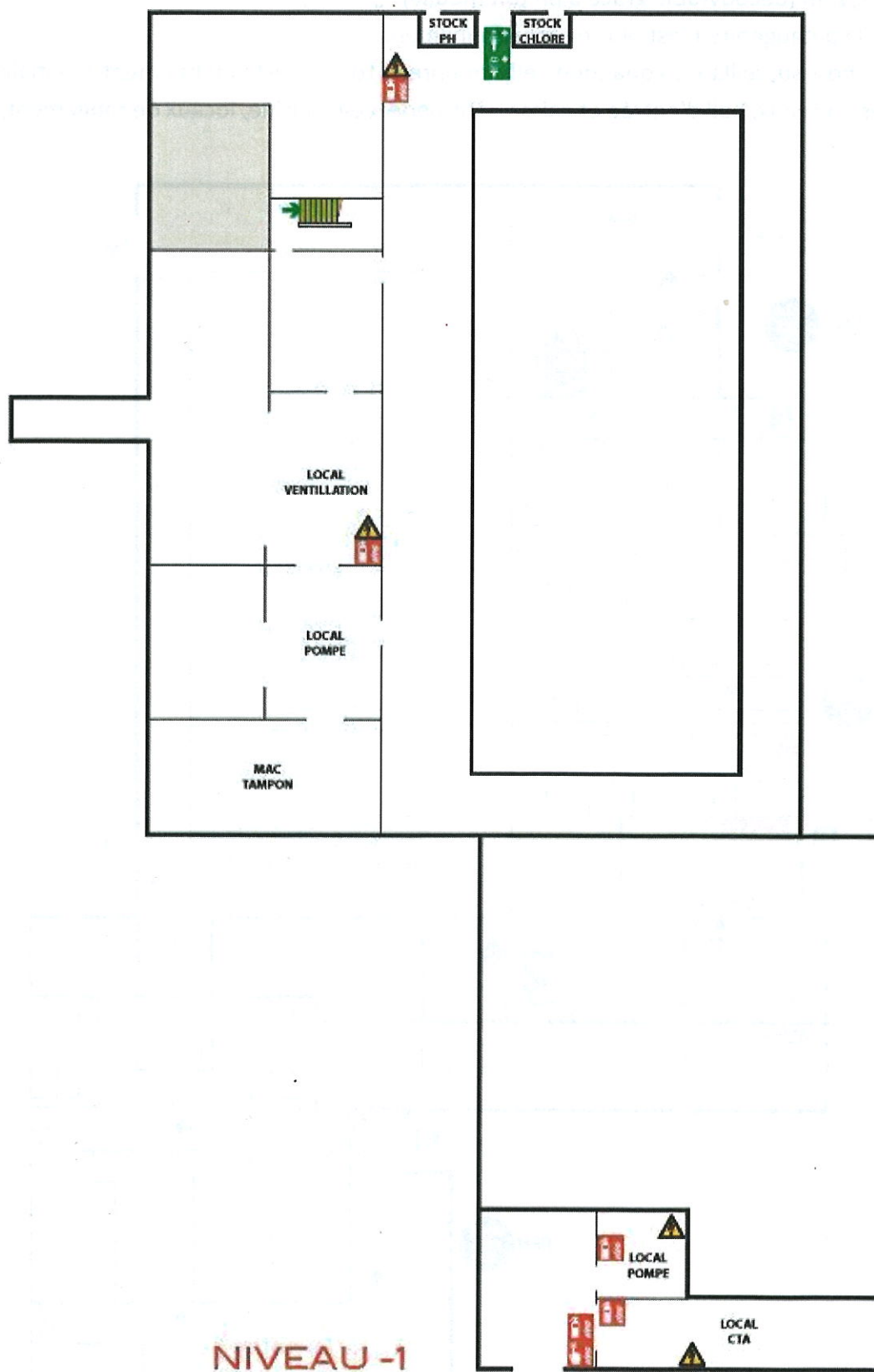
Au rez-de-chaussée :

- Une zone de surveillance aquatique : un bassin sportif de 25m x 10m d'une profondeur allant de 0,93m à 2,10m (découvrable grâce à un toit mobile)
- **À noter** : la pataugeoire n'est plus en fonctionnement.
- Une zone hors surveillance aquatique : elle comprend tout le reste du bâtiment : vestiaires, douches, sanitaires, bureaux, hall d'entrée et caisse, infirmerie, coin cuisine, locaux de rangement, parc.



Au sous-sol :

- Une zone sous-sol : lieu interdit au public, son accès est limité au personnel de la piscine et aux entreprises qui interviennent pour la maintenance. Cette zone comprend le local de traitement d'air, un atelier, un local ventilation, un local pompes, un bac tampon, un local chlore, un local acide, une chaufferie fioul



B. Identification du matériel de secours disponible

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-0842025-DE



POSTE DE SECOURS

Il se trouve à l'extrémité du bassin avec un triple accès : côté bassin, depuis le hall et depuis les vestiaires scolaires.

Matériel de sauvetage et secourisme :

- 6 perches sur le bassin intérieur
- Un brancard rigide + système de sangles
- 2 couvertures de survie
- 1 jeu complet de colliers cervicaux (adulte/enfant)
- 1 aspirateur de mucosités avec sondes
- Nécessaire de premiers secours
- Armoire à pharmacie dans le poste de secours
- Un lit de soins
- Un cahier de suivi

Matériel de réanimation :

- Sac transport oxygénothérapie
- 2 bouteilles d'oxygène médical (5)
- Lot d'insufflateurs à usage unique (adulte/pédiatrique)
- Masque haute concentration O2
- 1 défibrillateur semi-automatique

Matériel de communication

- Communication externe

Un téléphone portable dédié à l'appel des secours est présent au poste de secours

Le 18	Les sapeurs-pompiers : pour tout problème de secours et d'incendie / Pour toute urgence
Le 15	Le SAMU : pour un avis médical
Le 17	La police ou la gendarmerie : pour tout problème de trouble de l'ordre public

- Communication interne

Chaque surveillant est équipé d'un moyen de communication (sifflet d'alerte, talkie-walkie) qui lui permet d'être en relation avec les autres MNS et l'accueil.

Le contrôle du matériel est effectué tous les jours et reporté sur le cahier prévu à cet effet. Celui-ci sera désinfecté avant et après chaque utilisation.

2. Fonctionnement général de l'établissement

A. Indices de fréquentation

Fréquentation maximale instantanée par le maître d'ouvrage : (Décret du 7 avril 1981)	250 personnes
Fréquentation maximale hivernale journalière :	250 personnes
Fréquentation maximale saisonnière journalière :	370 personnes
Période de forte fréquentation :	Période estivale Soirée en semaine
Fréquentation annuelle (moyenne) :	25 000 personnes

B. Organisation de la surveillance et de la sécurité

Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public :

- Effectif : 1 minimum
- Qualification :
 - Brevet d'état 1^{er} degré des activités de la natation (BEESAN)
 - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPSAAN)
 - Brevet national de sécurité et secours aquatique (BNSSA)
- Zones et postes de surveillance : prévus dans les plans de surveillance
- Moyens d'alarme à disposition : avertisseur sonore, sifflet, talkies-walkies, sonorisation
- Rôle et missions du personnel : prévus dans les plans de surveillance et les processus d'intervention en cas d'accident.

PLAN DE SURVEILLANCE AQUATIQUE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20250923-0842025-DE



PRINCIPES D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE AQUATIQUE

1- Permanence de sécurité

La piscine Béatrice HESS est placée sous la responsabilité du président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Siège social

26 bis Grande Rue - 90170 Etueffont

03 84 54 70 80

Email : contact@ccvosgesdusud.fr

Adresse de la piscine

31 Grande Rue - 90170 Etueffont

03 84 54 72 40

Email : piscine@ccvosgesdusud.fr

Consignes générales de surveillance :

- Le chef de bassin organise dans l'établissement la permanence de la sécurité ;
- En son absence, la continuité incombe aux M.N.S et/ou BNSSA présents dans l'établissement à chaque ouverture public et scolaire ;
- La surveillance du bassin incombe aux associations conventionnées ;
- Le personnel de surveillance peut à tout moment faire évacuer l'établissement en cas de nécessité.

Sécurité aquatique assurée par 1 M.N.S/BNSSA et plus :

- Voir plan de surveillance suivant l'effectif et la fréquentation.
- Dans tous les cas lorsqu'un M.N.S/BNSSA de surveillance s'absente, il prévient obligatoirement ses collègues afin de pallier son remplacement.

OUVERTURE AU PUBLIC HORS PERIODE ESTIVALE ET PETITES VACANCES SCOLAIRES

PRESENTATION

Durant cette période, lors de l'ouverture de l'établissement au public, la surveillance est assurée par 1 M.N.S. ou BNSSA au minimum.

Si cette condition ne pouvait être respectée, la fermeture du bassin serait alors obligatoire

Définition du poste de surveillance :

La **surveillance du bassin** s'effectue au bord même de ce bassin. Les M.N.S/BNSSA en surveillance ont le choix de circuler autour du bassin ou bien de s'installer sur une chaise de surveillance. Dans tous les cas, celui-ci devra choisir son positionnement en fonction de la luminosité, des reflets ou d'un risque potentiel.

OUVERTURE AU PUBLIC

PERIODE ESTIVALE

PRESENTATION

Durant cette période, lors de l'ouverture de l'établissement au public, la surveillance est assurée par 2 personnels qualifiés dont obligatoirement 1 M.N.S.

Une activité peut être organisée.

Pendant cette activité : 1 M.N.S en enseignement et 1 M.N.S ou BNSSA en surveillance

Si une de ces conditions ne pouvait être respectée, la fermeture du bassin serait alors obligatoire.

Le M.N.S ou BNSSA mobile est posté en renfort à l'endroit où le risque d'accident semble être le plus important.

Une pause de 30 minutes pourra être prise par roulement.

Définition du poste de surveillance :

La **surveillance du bassin** s'effectue au bord même de ce bassin. Les M.N.S/BNSSA en surveillance ont le choix de circuler autour du bassin ou bien de s'installer sur une chaise de surveillance. Dans tous les cas, celui-ci devra choisir son positionnement en fonction de la luminosité, des reflets ou d'un risque potentiel.

2- Surveillance aquatique

ORGANISATION DU BASSIN

Accueil des associations sous convention

Grande profondeur

Petite profondeur

BUREAU

MNS



Poste de secours

ORGANISATION DU BASSIN
Accueil du public

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

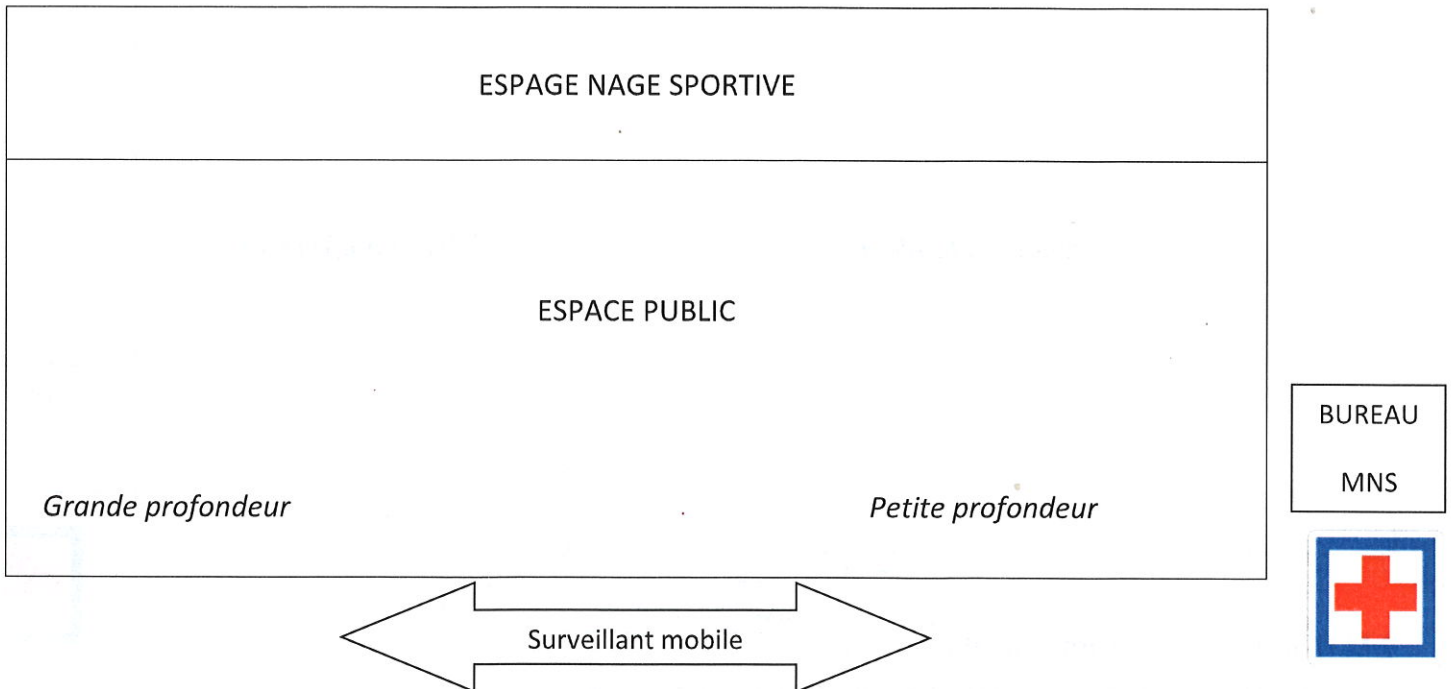
Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-0842025-DE



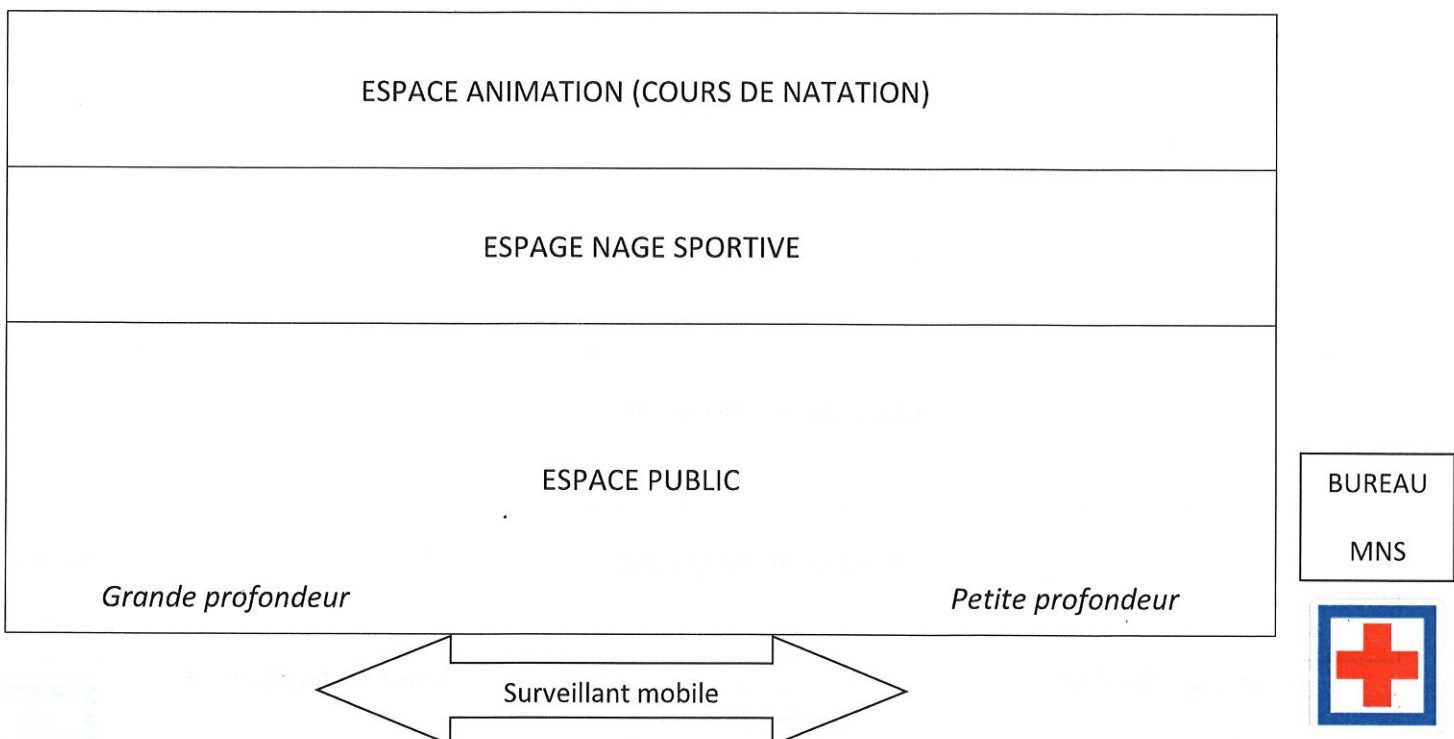
➤ Hors animation



1 MNS/BNSSA minimum en sécurité aquatique (Public).

Aucun poste n'est fixe dans la zone de surveillance pour permettre au M.N.S/BNSSA d'adapter sa surveillance et d'intervenir en cas de besoin.

➤ Avec animation (cours de natation)



1 MNS/BNSSA minimum en sécurité aquatique.

1 MNS en animation aquatique.

Le surveillant mobile adapte sa surveillance de façon constante. Aucun poste n'est fixe dans la zone de surveillance pour permettre au M.N.S/BNSSA d'adapter sa surveillance et intervenir en cas de besoin.

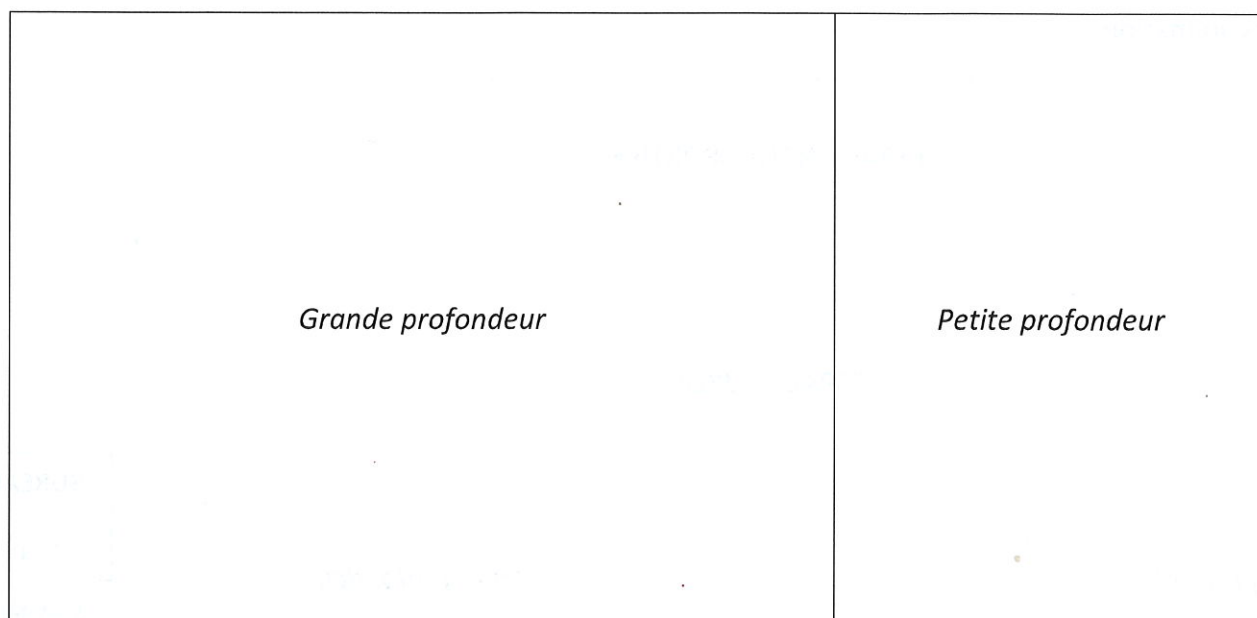
ORGANISATION DU BASSIN
Accueil public / centre de loisirs

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-0842025-DE



BUREAU

MNS



Surveillant mobile

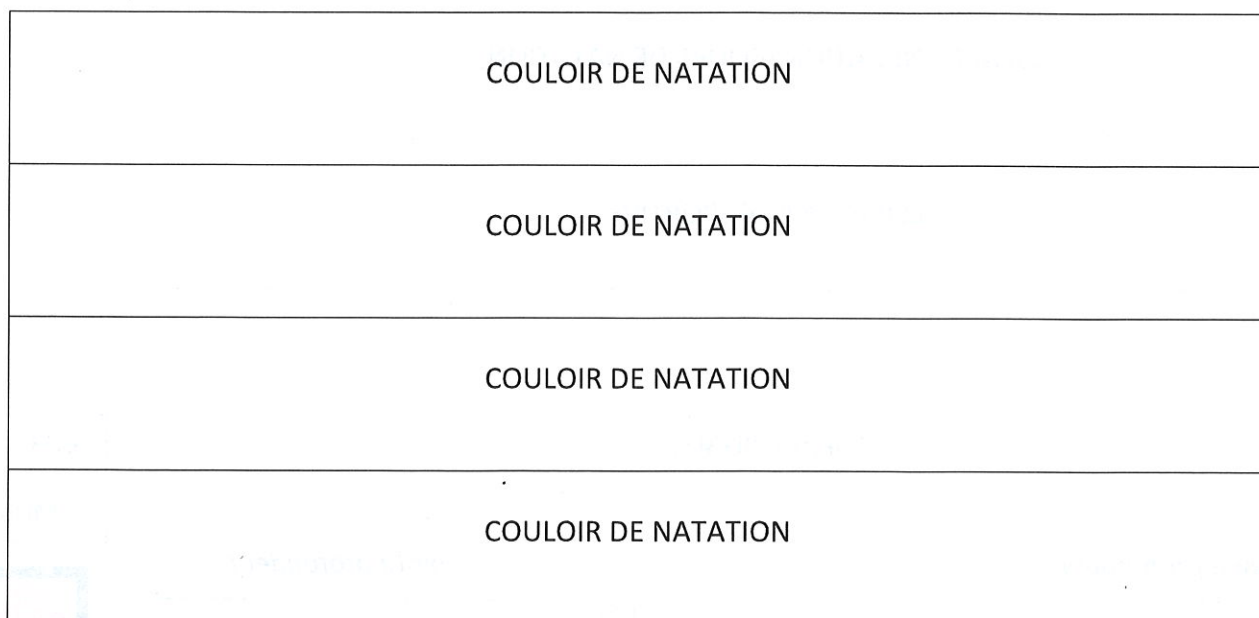
2 M.N.S./BNSSA en sécurité aquatique.

Le surveillant mobile adapte sa surveillance de façon constante.

Aucun poste n'est fixe dans la zone de surveillance pour permettre aux M.N.S./BNSSA d'adapter leurs surveillances et d'intervenir en cas de besoin.

ORGANISATION DU BASSIN

Accueil des collèves



BUREAU

MNS



Surveillant mobile

1 MNS/BNSSA en sécurité aquatique.

1 MNS en enseignement.

Le surveillant mobile adapte sa surveillance de façon constante.

Aucun poste n'est fixe dans la zone de surveillance pour permettre aux M.N.S./BNSSA d'adapter leurs surveillances et d'intervenir en cas de besoin.

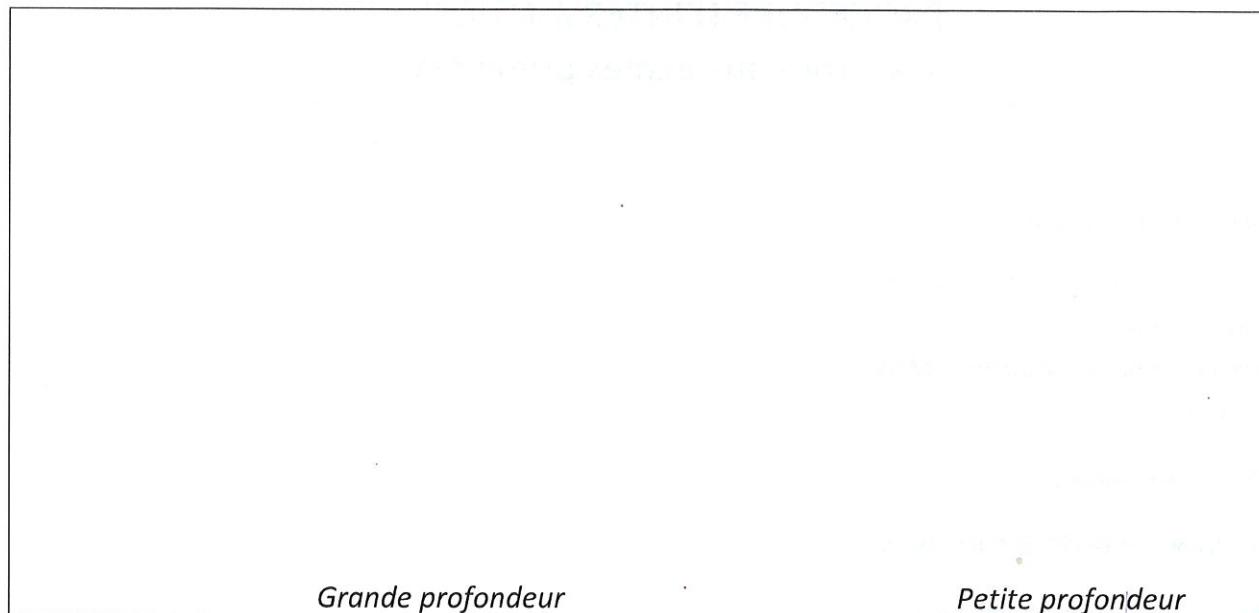
ORGANISATION DU BASSIN
Accueil des écoles maternelles (cycle 1) : Aisance

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-0842025-DE



BUREAU

MNS



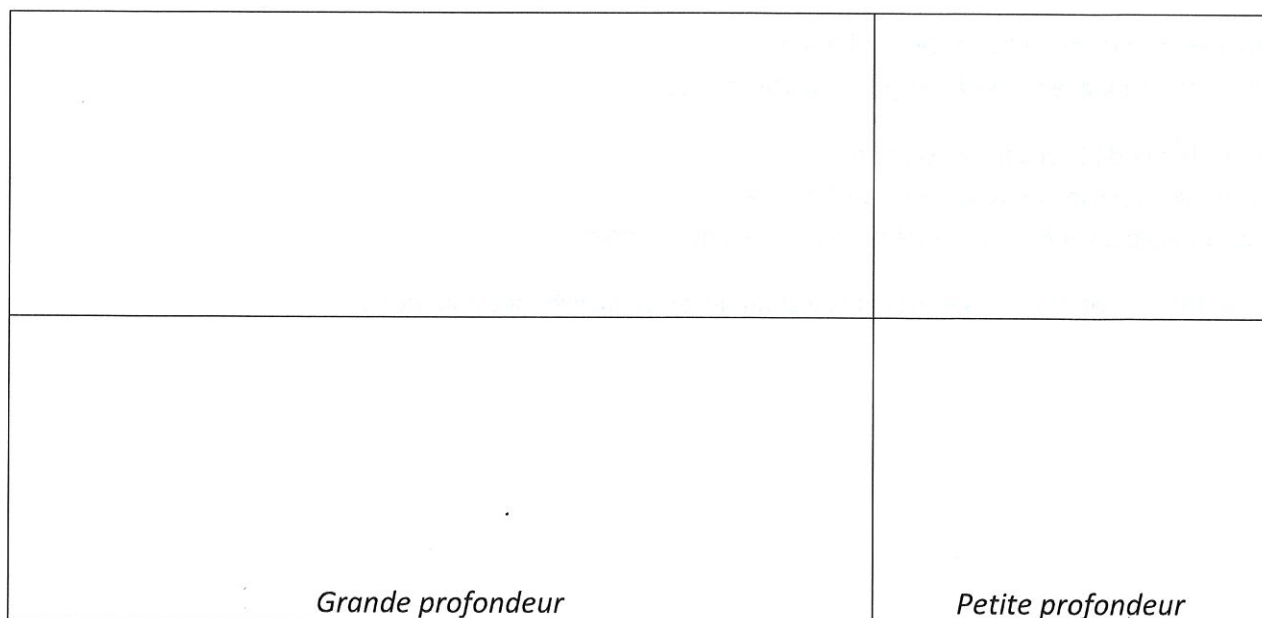
1 MNS/BNSSA en sécurité aquatique.

1 ou 2 MNS ou parent agréé en enseignement.

Le surveillant mobile adapte sa surveillance de façon constante.

Aucun poste n'est fixe dans la zone de surveillance pour permettre aux M.N.S/BNSSA d'adapter leurs surveillances et d'intervenir en cas de besoin.

Accueil des écoles primaires (cycle 2 et 3)



BUREAU

MNS



1 MNS/BNSSA en sécurité aquatique.

1 ou 2 MNS en enseignement.

Le surveillant mobile adapte sa surveillance de façon constante.

Aucun poste n'est fixe dans la zone de surveillance pour permettre aux M.N.S/BNSSA d'adapter leurs surveillances et d'intervenir en cas de besoin.

3. Procédure d'intervention en cas d'accident

PROCEDURE D'INTERVENTION Ouverture aux écoles primaires

Acteurs de la chaîne des secours :

- MNS/BNSSA 1, MNS/BNSSA 2 et MNS/BNSSA 3
- Les enseignants
- Le personnel de la piscine hors MNS
- Les pompiers

Organisation de la surveillance :

2 ou 3 M.N.S et ou BNSSA présents :

- Un M.N.S/BNSSA en surveillance
- 1 ou 2 M.N.S en enseignement

Cas d'un accident grave en présence des écoles primaires :

M.N.S 1/BNSSA secourt la victime

M.N.S 2 prévient ou fait prévenir les enseignants

Parallèlement le 2^{ème} M.N.S en enseignement apporte le sac de secours.

M.N.S 3 alerte les secours en composant le 18 ou le 15.

Prévient le personnel de la piscine

Les professeurs en enseignement évacuent le bassin.

Les professeurs raccompagnent les élèves jusqu'aux vestiaires.

Le personnel se charge de l'accueil des secours :

- ouverture du portail et de la porte de l'infirmerie ;
- dirige les secours vers l'infirmerie ou vers le lieu de l'accident.

M.N.S 1/BNSSA, M.N.S 2 et M.N.S 3 secourent la victime jusqu'à l'arrivée des pompiers.

PROCEDURE D'INTERVENTION

Ouverture aux collèges, clubs et associations

Acteurs de la chaîne des secours :

- MNS 1/BNSSA, MNS 2
- Les intervenants accompagnateurs
- Le personnel de la piscine hors MNS
- Les pompiers

Organisation de la surveillance :

2 personnels présents :

- Un M.N.S/BNSSA en surveillance au bassin.
- Un M.N.S est également présent en enseignement avec les scolaires et disponible en cas d'urgence.

Procédure d'intervention

- M.N.S 1/BNSSA Secourt la victime
- M.N.S 2 Prévient ou fait intervenir l'intervenant extérieur
Parallèlement le 2^{ème} M.N.S en enseignement amène le sac de secours

Les intervenants extérieurs (encadrant, accompagnateur, enseignant) évacuent le bassin de vive voix et raccompagnent le public aux vestiaires.

Un intervenant revient se mettre à disposition du M.N.S 1/BNSSA

- M.N.S 1/BNSSA Transmet le bilan à son collègue MNS qui alerte les secours.
L'intervenant prévient le personnel de la piscine.
Le personnel organise l'accueil des secours :
- Ouverture du portail et de la porte de l'infirmerie
 - Diriger les pompiers vers l'infirmerie ou le lieu de l'accident.

M.N.S 1/BNSSA, M.N.S 2

Secourent la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

Ce dernier s'intègre dans la procédure d'intervention décrite ci-dessus.

Son rôle est :

- Amener le sac de secours,
- Alerter les secours.

PROCESSUS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT AU BASSIN

2 M.N.S./BNSSA 1 agent ou plus		3 M.N.S /BNSSA 1 agent ou plus	
1 ^{er} MNS BNSSA	- Alerte par signal sonore l'autre M.N.S (ex : sifflet) - Intervention - Sort la victime de l'eau	1 ^{er} MNS BNSSA	- Alerte par signal sonore l'autre M.N.S (ex : sifflet) - Intervention - Sort la victime de l'eau
2 ^{ème} MNS ou BNSSA	- Procède à l'évacuation du bassin - Alerte ou fait alerter l'agent - Apporte le matériel de 1^{er} secours - Fait le bilan	2 ^{ème} MNS ou BNSSA	- Procède à l'évacuation du bassin - Alerte ou fait alerter l'agent - Apporte le matériel de 1^{er} secours - Fait le bilan
		3 ^{ème} MNS ou BNSSA	- Reste en surveillance sur le bassin ouvert où évacue celui-ci si besoin - Adapte sa surveillance
Agent (s)	- Suit les consignes du 2^{ème} MNS - Aide à l'évacuation du bassin - Appelle les secours après le bilan du MNS - Aide à organiser l'attente et la réception des secours - Alerte les secours - Aide	Agent (s)	- Suit les consignes des MNS - Aide à l'évacuation du bassin - Aide à organiser l'attente et la réception des secours

EXERCICE D'ALARME, PÉRIODICITÉ

Les M.N.S./BNSSA effectueront périodiquement des exercices d'alarme à minima :

- 1 avant la période estivale
- 1 par cycle scolaire

ZONE D'ATTENTE D'ÉVACUATION

En fonction de la nature de l'accident, des zones d'attente d'évacuation sont identifiées :

- Plages extérieures (zone de bronzage)
- Parking de la piscine (à proximité de l'EISCAE)

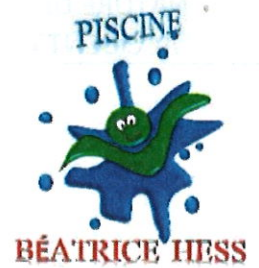


ACCIDENTS A CARACTERES SPECIFIQUES

NATURE DES ACCIDENTS	PHASE DE DEROULEMENT DES PROCEDURES
POLLUTION AQUATIQUE	• Evacuation du bassin par le personnel de surveillance et responsable de groupe • Prévenir responsable du service technique • Intervention et bilan sur place ou dans l'infirmerie • Traitement de l'incident en interne ou alerte SAMU • Se renseigner sur la nature et la cause de la pollution • Suivant la gravité du problème, retour des usagers dans le bassin ou fermeture de l'établissement • Informer le responsable de la piscine ou le directeur des services de la CCVS en son absence • Etablir un rapport circonstancié (main courante)
POLLUTION AERIENNE	• Ouverture des trappes de désenfumage et issue de secours par les agents de service • Evacuation du public par les MNS au niveau du bassin et par les agents de service pour les annexes • Intervention et bilan sur place et dans l'infirmerie • Traitement de l'accident en interne ou appel des secours • Prévenir la directrice des services techniques de la CCVS • Informer le responsable de la piscine ou le directeur des services de la CCVS en son absence • Etablir un rapport circonstancié (main courante)
INCENDIE	• Suivant la nature et la gravité du sinistre • Evacuation du public par le personnel • Traitement de l'incendie et alerte pompiers • Intervention sur le sinistre avec le matériel du service • S'assurer que le sinistre a été maîtrisé • Ventilation des locaux • Prévenir la directrice des services techniques de la CCVS • Informer le responsable de la piscine ou le directeur des services de la CCVS en son absence • Etablir un rapport circonstancié (main courante)



PISCINE BEATRICE HESS
31 GRANDE RUE
90170 ETUEFFONT



ANNEXES

TABLEAU DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

Période scolaire

(Septembre à juin)

JOURS	SCOLAIRES	PUBLICS
Lundi	8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h	–
Mardi	8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h	16h30 – 19h
Mercredi	–	9h – 19h
Jeudi	8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h	16h15 – 20h30
Vendredi	8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h	16h30 – 20h45
Samedi		9h – 18h
Dimanche	Fermé	Fermé

Période de vacances scolaires

(Hiver, pâques, toussaint et été)

JOURS	PETITES VACANCES SCOLAIRES	VACANCES D'ETE
Lundi		12h – 18h
Mardi	12h – 18h	12h – 18h
Mercredi	12h – 18h	12h – 18h
Jeudi	12h – 18h	12h – 18h
Vendredi	12h – 18h	12h – 18h
Samedi	12h – 18h	12h – 18h
Dimanche	Fermé	Fermé

TABLEAU DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE

NOM	PRENOM	FONCTION	N° BREVET OU CARTE PROFESSIONNELLE
COMTE	CYRIL	BEESAN	09002ED0030
LESPES	JEAN-MICHEL	BEESAN	025 – 95 – 0012E
HEURTER	ANTHONY	BPJEPS AAN	02517ED0094
LOUVET	CHRISTIAN	MNS	214 ASF

Rappel réglementaire :

Conformément au décret N°91365 du 15 avril 1991 relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation, tout établissement d'activités physiques et sportives dans lequel sont pratiqués des activités aquatiques, de baignade ou de natation doit comporter en un lieu visible des usagers, un document relatant le niveau de qualification des personnes assurant la surveillance de l'établissement, ainsi qu'un extrait du plan d'organisation de la surveillance et des secours. Ces informations sont affichées et consultables à l'accueil de l'établissement.

Remarque :

Du personnel de surveillance vacataire (BNSSA, BPJEPS AAN, BEESAN) peut-être appelé afin :

- De pallier l'absence de personnels titulaires (maladie, stage, etc...) ;
- D'assurer un équilibre d'équipe le week-end ;
- De permettre un fonctionnement dans les normes de sécurité et de surveillance durant la période scolaire (heures d'ouvertures supplémentaires, etc...) mais aussi pendant la période de vacances scolaires.

CONSIGNES GENERALES

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-0842025-DE



- 1) Le personnel affecté à la surveillance du bassin doit effectuer une surveillance constante.
- 2) Il est chargé de faire appliquer la réglementation, et en particulier le règlement intérieur de l'établissement affiché sur les lieux.
- 3) Le personnel prévu en surveillance au planning ne peut en aucun cas quitter son lieu de travail.
- 4) Le personnel en poste de surveillance ne peut en aucun cas avoir une autre occupation.
- 5) En cas d'absence prévisible à la prise de service, il convient d'alerter immédiatement le service, le responsable de permanence.
- 6) En fin de service, au cas où le collègue assurant la relève ne se présentait pas comme prévu au planning, la personne doit elle-même alerter le responsable et ne peut en aucun cas s'absenter de son poste sans son accord ou sans remplaçant.
- 7) L'absence momentanée de nageurs dans le bassin ne justifie pas que la surveillance prévue ne soit pas effective même momentanément.
- 8) L'heure d'évacuation du bassin ne peut en aucun cas constituer la fin de service.
- 9) La prise et la fin de service correspond au planning et ne se feront qu'après contrôle du bassin et des vestiaires.
- 10) En cas d'effectif réduit en bord de bassin, les mesures à prendre sont :
 - Dans le cadre de la surveillance : fermer le bassin
 - Dans le cadre de l'enseignement : différer ou réorganiser la séance en fonction de l'effectif et des textes en vigueur

ORGANIGRAMME DU POLE PISCINE DE LA CCVS *

PRESIDENT

Jean-Luc ANDERHUEBER
Président

AGENTS

Affaires générales

Emmanuel STEINER
*Directeur général
des services***Anthony HEURTER**
*Responsable équipement
sportif*

Services Techniques

Sylvia KLEIN
*Régisseuse titulaire
Entretien / Caisse***Laurence CANAL**
*Entretien / Caisse***Charlie COLIN**
Entretien / Caisse

Educateurs Sportifs

Anthony HEURTER
*Chef de bassin
BPJEPS AAN***Cyril COMTE**
*BEESAN***Jean Michel LESPES**
*BEESAN***Christian LOUVET**
MNS vacataire

* valable à compter du 16/10/2025 (Monsieur Heurter remplace Madame Aerens à la tête du service)

Le Président
Jean-Luc ANDERHUEBER

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale des services
Emmanuel STEINER

Direction générale adjointe
Estelle SCHMIDT

Direction générale des services techniques
Laetitia GELIN

PÔLE RESSOURCES

Accueil

Communication
Anais HUMBRECHT
responsable de service

Ressources humaines
Olivier SERRA

Finances et piales
Marianne HENRY
responsable de service

Facturation
comptabilité

Secrétariat général
Cécile BAZIN-MERLET

1>8 agents

PÔLE ATTRACTIVITÉ AMÉNAGEMENT

Développement économique
Clarisse STEINHILBER

Tourisme
Anais HUMBRECHT
responsable de service

Urbanisme
Jérémy CREMEL
responsable de service

1>5 agents

PÔLE SERVICE À LA POPULATION

Pôle Petite Enfance
Claire ROBERT-LEVAL
Benjamin ZUSSY
directeurs

Guichet unique

Multi-accueil
Marlène ANNAHEIM
Anne-Laure HUMBERT
Marion PEVERELLI
responsable de service

LAEP

Référente Santé et
Accueil Inclusif

RPE

Pôle Enfance
Maxime ARMANDO
directeur

Coordination
recrutement en cours

Accueils de loisirs
Cristina CAMILO
Sandrine MARLINE
Claire PEDRINA
Stéphanie PRÉVOT
Corallie RINGENBACH
responsables de service

Pôle jeunesse et jeunes adultes
Stefan HUBSCH
responsable de service

PÔLE TECHNIQUE

Assainissement collectif

Assainissement non
collectif

Entretien bâtiments
communautaires

Équipements

GEMAPI
Yann FINKLER

1>5 agents

Pôle scolaire
Alain SPETZ
directeur

Vie scolaire

CLAS

Marché de terroir

Médiathèque
intercommunale
Sandrine RABASQUINHO
directrice

Piscine intercommunale
Marina AERENS
responsable de service

Vie associative

1>115 agents

FICHES DE POSTES ET ZONES DE SURVEILLANCE ET CONSIGNES**RESPECT DES HORAIRES DE PRISE ET FIN DE SERVICE****A – Fiche de poste MNS/BNSSA****AVANT OUVERTURE**

Les M.N.S/BNSSA effectuent les vérifications de sécurité du ou des :

1. Matériels de secours ;
 2. Moyens de communication ;
 3. Equipements de sécurité.
- Renseignent quotidiennement le cahier de contrôle pharmacie (OXYGENE, DSA, Talkies Walkies) ;
 - Contrôlent la conformité sanitaire de l'établissement (eau, air, locaux) auprès des personnels qualifiés ;
 - Contrôlent la présence nécessaire des personnels pour l'ouverture ;
 - Prennent connaissance du cahier de liaison et organisent les éventuelles modifications du service dans le respect du POSS ;
 - Contrôlent les matériels de sécurité du bassin et distribuent les talkies walkies ;
 - Evacuent le robot de l'eau si besoin ;
 - Donnent l'ordre d'ouverture de l'établissement.

PENDANT L'OUVERTURE, les M.N.S/BNSSA :

- Assurent la continuité de la permanence sécurité : communication et application du POSS auprès des personnels et des usagers ;
- Organisent et prennent les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ;
- Donnent l'ordre de la fermeture de l'établissement si nécessaire ;
- Sont informés de tout incident grave de ou dans l'établissement (sinistre corporel) ;
- Sont chargés de la surveillance du bassin et des plages ;
- Font respecter le règlement intérieur ;
- Donnent l'ordre au public d'évacuer les bassins.

APRES EVACUATION DU BASSIN, les M.N.S/BNSSA :

- Vérifient que le public a quitté les espaces verts (pour la période estivale) et évacué le bassin ;
- Ferment les accès au bassin ;
- Mise à l'eau du robot ;
- Rangent le matériel et remettent en ordre l'infirmerie ;
- Notent sur le cahier de liaison de l'accueil les désordres ou dégradations constatés au cours du service ;
- Vérifient qu'il n'y a plus aucune présence dans l'établissement ;
- Ferment les accès extérieurs,
- Verrouillent les portes principales (scolaire et public) de l'établissement et ferment physiquement le portail (pas à clé).

B – Fiche de poste des personnels d'accueil

CONSIGNES GENERALES, les personnes d'accueil :

- Respectent les horaires de prise et fin de service ;
- Informent les publics sur les conditions d'accès dans l'établissement, ne laissent entrer aucun public sans la présence des M.N.S ou en dehors des heures d'ouverture.
- Veillent au respect du règlement intérieur et du bon fonctionnement de l'établissement dans le hall d'accueil et les vestiaires ;
- Contrôlent qu'aucun produit ne soit laissé à la portée du public.

AVANT OUVERTURE, les personnels d'accueil :

- Contrôlent le fonctionnement dans le hall d'entrée des matériels de secours, des moyens de communication et des équipements de sécurité ;
- S'assurent de la présence et de l'autorisation des MNS avant ouverture.

PENDANT L'OUVERTURE, les personnels d'accueil :

- Respectent et appliquent le POSS ;
- Informent du règlement intérieur ;
- Font remplir une fiche lors de l'accueil des groupes et distribuent des bracelets de sécurité ;
- Contrôlent l'accès aux locaux autorisés.

AU MOMENT DE LA FERMETURE, les personnels d'accueil :

- Informent le public de la fermeture imminente de l'établissement ;
- Notent sur le cahier de liaison les désordres ou dégradations constatés ;
- Notent la fréquentation sur le cahier sanitaire

PRISE DE CONNAISSANCE DU POSS

NOM	PRENOM	DATE	SIGNATURE
CANAL	Laurence		
COLIN	Charlie		
COMTE	Cyril		
HEURTER	Anthony		
HURTEAU	Donovan		
KLEIN	Sylvia		
LESPES	Jean-Michel		